

Compte rendu de séance

Séance du 24 Janvier 2020

L' an 2020 et le 24 Janvier à 19 heures 15 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de HIS Roger, le Maire.

Présents : M. HIS Roger, Maire, Mme HAMON Jeannette, MM : BACLE Jean-Claude, LANSADE Christian, THIBAUT Didier, ZONGHERO Sébastien

Excusée ayant donné procuration : Mme CHERON Aurélie à M. ZONGHERO Sébastien

Absent : M. LABAEYE Sébastien

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 8
- Présents : 6

Date de la convocation : 17/01/2020

A été nommée secrétaire : Mme HAMON Jeannette

Contrat d'assurance des risques statutaires, habilitation CDG28 réf : 1/2020-01-24

Le Maire expose :

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment l'article 26 qui indique que les Centres de Gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents ;

Considérant la possibilité pour la commune de La Puisaye de pouvoir souscrire un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;

Considérant que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir peut souscrire un tel contrat, en mutualisant les risques ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide de charger le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Eure-et-Loir de négocier un contrat groupe ouvert à adhésion facultative auprès d'un assureur agréé, et se réserve la faculté d'y adhérer.

- Ce contrat devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Décès, Accident/maladie imputable au service, Maladie ordinaire, Longue maladie / Longue durée, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption, Temps partiel thérapeutique, Disponibilité d'office ;

- Agents non affiliés à la C.N.R.A.C.L. :

Accident du travail, Maladie professionnelle, Maladie ordinaire, Grave maladie, Maternité-Paternité et accueil de l'enfant-Adoption.

Pour chacune de ces catégories d'agents, les assureurs consultés devront pouvoir proposer à la collectivité une ou plusieurs formules.

Ce contrat devra également avoir les caractéristiques suivantes :

Durée: 4 ans

Régime: capitalisation.

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

Demandes de subvention du collège de La Loge des Bois réf : 2/2020-01-24

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil qu'il a reçu deux demandes de subvention de la part du Collège de La Loge des Bois pour un séjour scolaire à Orcières Merlette et un autre en Angleterre.

Sept élèves qui habitent la commune sont concernés par ce séjour.

La Commune participant toujours aux voyages scolaires des élèves habitants la commune, il est proposé de verser 35 € à chaque élève.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DÉCIDE** d'allouer 35 € à chaque élève soit 245 € en totalité pour ces voyages scolaires au Collège de la Loge des Bois.

A l'unanimité (pour : 5 contre : 0 abstentions : 0)

Acquisition d'un photocopieur pour l'école réf : 3/2020-01-24

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il faudrait acquérir un photocopieur couleur et scan pour l'école.

Il propose trois devis de l'entreprise Koden, notre prestataire actuel :

- un reconditionné A4/A3 couleur scan : 1250 €HT + 120 €HT de livraison et installation

- un neuf A4 couleur scan : 1747 €HT + 120 €HT de livraison et installation

- un neuf A4/A3 couleur scan : 2739 €HT + 120 €HT de livraison et installation

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ACCEPTE** le devis du reconditionné A4/A3 couleur scan pour un montant de 1250 €HT.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Demande de subvention au titre de la DETR 2020 : acquisition d'un photocopieur réf : 4/2020-01-24

Monsieur le Maire présente les devis pour l'acquisition d'un photocopieur pour l'école.

Le Conseil Municipal accepte le devis pour un reconditionné pour un montant total de 1370 €HT, soit 1644 €TTC.

Il **sollicite** l'aide de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux 2020.

Monsieur le Maire est autorisé à signer, après délivrance de l'accusé réception de dossier complet pour la DETR 2020, le devis concerné.

Les crédits nécessaires à la réalisation des travaux devront être inscrits au budget primitif 2020.

L'échéancier prévisible des travaux est le suivant :

Début des travaux : 1er semestre 2020

Fin des travaux : 1er semestre 2020

Plan de financement

Charges en €HT	Produits financeurs en €HT
Coût global : 1370	DETR (sollicitée 20%) : 274 Autofinancement : 1096
Total des charges : 1370	Total des produits : 1370

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Travaux sur dépendance de l'ancien presbytère réf : 5/2020-01-24

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a fait venir deux entreprises afin de connaître les travaux à réaliser sur un mur d'une dépendance de l'ancien presbytère qui penche et ce, côté route.

Après examen, les deux entreprises ne proposent pas la même solution.

- Entreprise Rousseau : remise en état total du mur

Montant total : 11 324,39 €HT, 13 589,27 €TTC

- Entreprise Coutant : remise en état ponctuelle sur une partie du mur (avant reconstruction totale du bâtiment si le mur menace de s'effondrer un jour)

Montant total : 778,88 €HT, 934,66 €TTC

Monsieur le Maire explique qu'il ne semble pas urgent de refaire tout le bâtiment ou le mur, ce dernier étant solidement chaîné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Coutant pour un montant de 934,66 €TTC.

A l'unanimité (pour : 7 contre : 0 abstentions : 0)

Entretien des espaces verts communaux réf : 6/2020-01-24

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que le contrat d'entretien d'espaces verts avec l'ESAT Madame de Fontanges arrive à terme.

Il y a six zones à entretenir à l'année: devant la mairie et autour du monument aux morts, le terrain de pétanque et autour du terrain de tennis et derrière le lavoir, le cimetière, la cour de l'ancien presbytère, le terrain d'activités et la cour de l'école.

Monsieur le Maire présente trois devis:

- Espaces verts Samuel Vigny d'un montant de 6000 €TTC

- ESAT Madame de fontanges d'un montant de 6396 TTC

- Côté Paysage d'un montant de 3948 €TTC

Chaque entreprise propose une prestation diverse gratuite.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **ACCEPTE** le devis de l'entreprise Espaces verts Samuel Vigny d'un montant de 6000 €TTC pour les trois prochaines années.

A la majorité (pour : 5 contre : 1 abstentions : 1)

Questions diverses :

- Tour de garde pour les élections municipales

- Travaux réseau d'eau potable au Pré-Brou : date à demander

Séance levée à: 20:35

En mairie, le 31/01/2020

Le Maire,
Roger HIS